

**Ligue genevoise contre le rhumatisme,
Genève**

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint pour l'exercice
arrêté au 31 décembre 2019**

Genève, le 10 mars 2020

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

à l'Assemblée générale des membres de la

Ligue genevoise contre le rhumatisme, Genève.

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de la Ligue genevoise contre le rhumatisme pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC (notamment RPC 21), aux exigences légales aux statuts et aux directives de l'Etat de Genève applicables incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux normes Swiss GAAP RPC et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et aux directives de l'Etat de Genève applicables.

Nous relevons que le bilan de l'Association, arrêté au 31 décembre 2018, présente une situation déficitaire.

Genève, le 10 mars 2020

CTR – Audit & Conseil SA



Claude-Jean Truffer
Réviseur responsable
Expert réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Bilan au 31 décembre	Renvoi	2 0 1 9	2 0 1 8
		CHF	CHF
A c t i f			
Actif circulant			
Liquidités	3.1	26'042.29	13'073.14
Actifs de régularisation	3.2	37'599.70	38'006.20
		63'641.99	51'079.34
Actif immobilisé			
Mobilier, Matériel	3.3	3'039.00	3'703.00
Appareils de bureau	3.5	6'350.00	9'525.00
		9'389.00	13'228.00
Total de l'actif		73'030.99	64'307.34
P a s s i f			
Capitaux étrangers à court terme			
Créanciers		6'507.95	6'046.25
Prêt Association des Amis de la LGCR		45'000.00	40'000.00
Passifs de régularisation	3.6	36'664.40	30'000.10
		88'172.35	76'046.35
Capital des fonds			
Fonds mobilier	3.8	2'199.00	3'298.00
Fonds photocopieur	3.9	6'000.00	9'000.00
		8'199.00	12'298.00
Capital de l'organisation	3.10		
Capital lié		37'137.55	37'137.55
Capital libre		-60'477.91	-61'174.56
		-23'340.36	-24'037.01
Total du passif		73'030.99	64'307.34

X *NBS*

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Compte de résultat pour l'exercice	Renvoi	2 0 1 9	2 0 1 8
		CHF	CHF
P r o d u i t s			
<i>Produits issus des opérations de collecte</i>			
Subvention Canton de Genève	4	120'000.00	105'394.00
Subventions et dons de communes genevoises		3'250.00	2'350.00
Subventions fédérales	7	196'685.00	196'052.00
Subvention rhumato-péd. non LAI	3.7	30'000.00	22'500.00
Prestations HUG non LAI	3.7	23'680.00	11'840.00
Cotisations, dons collectes		86'368.00	89'817.60
		459'983.00	427'953.60
<i>Produits issus des formations et cours</i>			
Participations diverses		123'816.15	137'729.25
		123'816.15	137'729.25
Total des produits		583'799.15	565'682.85
C h a r g e s			
<i>Charges imputables aux formations et cours</i>			
Charges directes		37'426.80	50'883.30
Salaires et charges sociales		42'033.15	43'305.55
Information au public		38'538.95	40'310.20
		117'998.90	134'499.05
<i>Charges administratives</i>			
Salaires et charges sociales		361'723.30	358'800.75
Frais d'administration		94'925.80	80'926.88
Amortissements		4'548.75	6'949.00
		461'197.85	446'676.63
Total des charges		579'196.75	581'175.68
Résultat d'exploitation		4'602.40	-15'492.83

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Compte de résultat pour l'exercice (suite)	Renvoi	2 0 1 9	2 0 1 8
		CHF	CHF
Résultat d'exploitation		4'602.40	-15'492.83
Charges financières		-980.20	-1'118.05
Dépenses exceptionnelles	5	-7'024.55	0.00
Résultat avant variation du capital des fonds		-3'402.35	-16'610.88
Attribution fonds rhumato-péd. non LAI	3.7	-53'680.00	-22'500.00
Dissolution fonds rhumato-péd. non LAI	3.7	53'680.00	30'000.00
Dissolution fonds mobilier salle de conférence	3.8	1'099.00	1'099.00
Dissolution fonds photocopieur	3.9	3'000.00	3'000.00
Résultat de l'exercice		696.65	-5'011.88

Handwritten signatures in blue ink.

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Tableau de financement	2 0 1 9	2 0 1 8
	CHF	CHF
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</u>		
Résultat de l'exercice après répartition	697	-5'012
Amortissement d'immobilisations corporelles	4'549	6'949
Diminution (augmentation) des actifs de régularisation	407	-6'149
Augmentation (diminution) de créanciers	462	-5'629
Augmentation (diminution) des passifs de régularisation	6'664	8'922
Part de subvention non dépensée à restituer à l'échéance du contrat de prestation	0	0
Augmentation (diminution) du capital des fonds	-4'099	-11'599
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	8'679	-12'519
<u>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</u>		
Diminution (augmentation) immobilisations	-710	0
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-710	0
<u>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</u>		
Augmentation (diminution) Prêt Association des amis de la LGCR	5'000	10'000
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	5'000	10'000
Total des flux de fonds	12'969	-2'519
<u>Variation des disponibilités</u>		
Liquidités en début d'exercice	13'073	15'592
Liquidités en fin d'exercice	26'042	13'073
Variation des disponibilités	12'969	-2'519

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Tableau de variation du capital au 31 décembre 2019

	Situation au 01.01 CHF	Attribution CHF	Utilisation CHF	Situation au 31.12 CHF
Capital des fonds				
Fonds rhumato-péd. non LAI (ex Pharma)	0	30'000	30'000	0
Fonds mobilier	3'298		1'099	2'199
Fonds photocopieur	9'000		3'000	6'000
Total du capital des fonds	12'298	30'000	34'099	8'199
Capital de l'organisation				
Fonds liés	37'137			37'137
Fonds libres	-61'174	697		-60'477
Total du capital de l'organisation	-24'037	697	0	-23'340



Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Tableau de variation du capital au 31 décembre 2018

	Situation au 01.01 CHF	Attribution CHF	Utilisation CHF	Situation au 31.12 CHF
Capital des fonds				
Fonds rhumato-péd. non LAI (ex Pharma)	7'500	22'500	30'000	0
Fonds mobilier	4'397		1'099	3'298
Fonds photocopieur	12'000		3'000	9'000
Total du capital des fonds	23'897	22'500	34'099	12'298
Capital de l'organisation				
Fonds liés	37'137			37'137
Fonds libres	-56'162	-5'012		-61'174
Total du capital de l'organisation	-19'025	-5'012	0	-24'037

Handwritten signature/initials

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

1. Informations générales

1.1. Forme juridique

Association non inscrite au Registre du commerce

1.2. Siège

Rue Merle d'Aubigné 22 – 1207 Genève

1.3. But

Promouvoir et coordonner la lutte contre le rhumatisme dans le Canton de Genève en s'efforçant d'en atténuer les conséquences sociales et économiques par l'information, la prévention et l'assistance sociale.

1.4. Comité

Avec signature collective à deux :

Nicolas Buchs, Président
Bertrand Buchs, Vice-Président
Andrew Helaconde, Trésorier
Etienne Roux, Secrétaire général

Sans signature :

Patrick Crausaz
Cem Gabay
Pierre Hoffmeyer
Marc Sinniger
Françoise Sulser
Bernard Tochon
Pierre-Alain Pessina
Marie-Claude Schenkel

Messieurs *Nicolas Buchs* et *Bernard Tochon* ont reçu tous deux une indemnité de CHF 1'500 liée à leur intervention dans le cadre des journées d'informations organisées par la Ligue. Ces montants ne sont pas liés à leur activité en tant que membres du Comité.

Aucune autre indemnité versée en 2019 (idem 2018)

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

1.5. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La moyenne annuelle des emplois à plein temps était inférieure à 10 durant l'année 2019 (idem 2018).

2. **Principes de présentation des comptes**

2.1. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes de la *Ligue genevoise contre le rhumatisme (LGCR)* a été établie conformément aux principes des recommandations *Swiss GAAP RPC*. Elle donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la *LGCR*.

Les états financiers sont également conformes à la directive de l'Etat "EGE-02-04_v4 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques".

2.2. Principes retenus pour l'établissement du bilan et la comptabilisation

Les fondements de la présentation des comptes et de l'établissement des rapports sont :

- a) la continuation de l'exploitation (going concern) et
- b) l'importance significative (materiality).

Le principe de l'évaluation distincte de l'actif et du passif a été retenu ; l'évaluation des postes au bilan s'effectue à la valeur nominale à la date du bilan.

2.3. Principes retenus pour l'établissement du compte d'exploitation

Les charges et les produits présentés correspondent par principe aux charges et aux produits bruts et sont rattachés à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

Les comptes d'exploitations se décomposent en plusieurs parties ; acquisitions de moyens (produits issus des opérations de collecte), charges d'exploitation et résultat financier.

Le poste « charges administratives » englobe l'ensemble des coûts imputables à la direction, à l'administration et aux finances, ainsi que les autres frais générés par la conduite des activités de la LGCR.

Le résultat financier tient compte des charges et des produits issus de la gestion de fortune.

3. Explications relatives au bilan

3.1 Liquidités et titres

Ce poste englobe les avoirs des comptes caisse et des comptes postaux.

3.2 Actifs de régularisation

Ce poste comprend les charges payées d'avance et des produits à recevoir de l'exercice à la date du bilan.

<u>Charges payées d'avance</u>	2019	2018
	CHF	CHF
Primes d'assurance	12'467	12'878
Loyers janvier	3'460	3'460
Abonnements	698	698
Colonie	2'700	2'700
Divers	705	0
Total charges payées d'avance	20'030	19'736

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

<u>Produits à recevoir</u>		2019	2018
		CHF	CHF
Convention CHUV		2'400	2'400
Subvention pharma		7'500	7'500
Don à recevoir		1'750	1'450
Conventions HUG		5'920	6'920
Total produits à recevoir		17'570	18'270
Total actifs de régularisation		37'600	38'006
 3.3 Mobilier, Matériel		 2019	 2018
		CHF	CHF
Valeurs au 01.01		3'703	6'277
Acquisitions de l'exercice		709	0
Désinvestissements de l'exercice		0	0
 Valeurs au 31.12		 4'412	 6'277
 ./. Amortissements de l'exercice (20%)		 -1'373	 -2'574
Valeur nette au 31.12		3'039	3'703
 3.4 Informatique		 2019	 2018
		CHF	CHF
Valeurs au 01.01		0	1'200
Acquisitions de l'exercice		0	0
Désinvestissements de l'exercice		0	0
 Valeurs au 31.12		 0	 1'200
 ./. Amortissements de l'exercice (20%)		 0	 - 1'200
Valeur nette au 31.12		0	0

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

3.5 <u>Appareils de bureau</u>	2019	2018
	CHF	CHF
Valeurs au 01.01	9'525	12'700
Acquisitions de l'exercice	0	0
Désinvestissements de l'exercice	0	0
 Valeurs au 31.12	 9'525	 12'700
 ./ Amortissements de l'exercice (20%)	 3'175	 3'175
Valeur nette au 31.12	6'350	9'525

Les biens ont été inscrits au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements obligatoires. Pour ces derniers, le principe de l'amortissement linéaire au long de la durée d'exploitation estimée des différentes catégories de biens a été appliqué. Il n'existe pas d'inventaire physique.

3.6 Passifs de régularisation

Ce poste comprend les charges à payer ainsi que les produits issus des formations et cours reçus d'avance.

<u>Charges à payer</u>	2019	2018
	CHF	CHF
Charge sociales à payer	4'591	11'760
Salaires à payer	2'002	
Honoraires de révision	2'200	2'200
Honoraires de comptabilité	15'000	12'000
Divers	4'204	0
 Total charges à payer	 27'997	 25'960

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

<u>Produits reçus d'avance</u>	2019	2018
	CHF	CHF
Formation et cours	8'668	4'040
Total produits reçus d'avance	8'668	4'040
Total passifs de régularisation	36'665	30'000

3.7 <u>Fonds rhumato-péd. non LAI</u>	2019	2018
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	0	7'500
Attribution au fonds	53'680	22'500
Utilisation du fonds	-53'680	-30'000
Capital du fonds au 31.12	0	0

Ce fonds est constitué d'aides financières privées, destinées au financement d'un poste d'infirmière spécialisée prenant en charge les enfants et adolescents ayant une maladie rhumatismale en Suisse romande et ne pouvant pas bénéficier d'une subvention de la part de l'Office fédéral des assurances sociales.

3.8 <u>Fonds mobilier</u>	2019	2018
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	3'298	4'397
Attribution au fonds	0	0
Utilisation du fonds	-1'099	-1'099
Capital du fonds au 31.12	2'199	3'298

Handwritten signature: JMS

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

Ce fonds est constitué par une aide financière accordée par une Fondation destinée à financer l'achat d'équipement modulable pour la salle de conférence. Le fonds est dissout au rythme des amortissements du bien.

3.9 <u>Fonds photocopieur</u>	2019	2018
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	9'000	12'000
Attribution au fonds	0	0
Utilisation du fonds	-3'000	-3'000
Capital du fonds au 31.12	6'000	9'000

Ce fonds est constitué par une aide financière accordée par une Association destinée à financer l'achat d'un photocopieur. Le fonds est dissout au rythme des amortissements du bien.

3.10 Capital de l'organisation

Ce poste englobe le patrimoine de l'établissement et les fonds non affectés de la *LGCR*. Le capital lié est constitué par le don *Comby*. Ce don a été effectué au profit de la *LGCR* pour une libre affectation et sera utilisé pour soutenir des projets.

4. **Subvention Canton de Genève**

Par décision du *Conseil d'Etat* (courrier daté du 6 mai 2019), une aide financière de CHF 120'000 a été octroyée à la *LGCR* pour les années 2019 et 2020 et couvrant une série de prestations liées à des actions de prévention. En cas de résultat positif au terme de la période, un montant proportionnel au taux de subventionnement devra être restitué.

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

5. Résultat extraordinaire

Les dépenses exceptionnelles de CHF 7'024.55 de l'exercice 2019 sont composées du rattrapage de l'annuité 2016, accordée rétroactivement en 2019. La part liée aux années 2016 à 2018 a été comptabilisée dans ce poste (salaires, charges sociales et intérêts moratoires).

6. Principes retenus pour l'établissement du tableau de financement

Le calcul des flux est effectué selon la méthode indirecte.

Les liquidités dont la variation est présentée dans le tableau de financement se composent des avoirs en caisse et au CCP.

7. Engagements non-inscrits au bilan

La subvention de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents devaient être transférés dans un fonds affecté à l'art. 74 LAI.

8. Autres informations

8.1 Rapport de performance

Nous signalons que le rapport de performance fait l'objet d'un document distinct.

8.2 Bénévolat

Les heures bénévoles ont représenté un total de 290 heures en 2019 (2018 = 350 heures).

8.3 Exonération

La LGCR est exonérée de l'ICC et de l'IFD pour une durée indéterminée.

8.4 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun élément postérieur à la date du bilan n'a été identifié.